

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mai, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

Etaient présents : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE Ménélec, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Pierre GADÉ, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Nadia HOUDOUX, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, Mme Béatrice DELABRIÈRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Louis RAMIN, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Morgane FONTAINE	donne procuration à	M. Elie BRISSON
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Lionel AUDION
M. Christian ARDOUIN	donne procuration à	Mme Catherine ADAM
M. Erwan HUCHET	donne procuration à	M. Christophe ANGOMARD

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

42. Budget supplémentaire 2019 - Commune

Monsieur BREHERET rapporte :

Le budget supplémentaire de la commune pour 2019 est équilibré à la somme de 4 219 825,75 € :

A. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 0 €. Les mouvements de crédits ne concernent que les dépenses :

Transfert de crédits pour remboursements d'usagers suite à annulation d'un spectacle :

- o Charges de gestion courante et subventions : - 4 025 €
- o Charges exceptionnelles : + 4 025 €

Transfert de crédits en investissement suite à une erreur d'imputation de mandats :

- o Charges de gestion courante et dépenses imprévues : - 32 000 €
- o Virement à la section d'investissement + 32 000 €

B. La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 4 219 825,75 €.

1. Les recettes proviennent des postes suivants :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 + 2 303 942,45 €
- Restes à réaliser 2018 constatés au compte administratif + 1 556 883,30 €
- Transfert de crédits de la section de fonctionnement + 32 000,00 €
- Subvention ADEME pour la chaufferie bois Gobinière + 127 000,00 €
- Complément subvention pour les terrains synthétiques + 129 000,00 €
- Emprunt théorique nécessaire à l'équilibre + 71 000,00 €

Total 4 219 825,75 €

2. Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Déficit de clôture 2018 de la section d'investissement + 3 067 883,30 €
- Restes à réaliser 2018 constatés au compte administratif + 931 477,96 €
- Transfert de crédits de la section de fonctionnement + 32 000,00 €
- GS Salentine - modification de l'échéancier de paiement + 200 000,00 €
- GS Vieux Chêne - crédits mobiliers et matériels - 11 535,51 €

Total 4 219 825,75 €

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 28 voix POUR, 4 voix CONTRE du groupe Ecologistes et Citoyens et 3 ABSTENTIONS du groupe Génération solidaire :

- **ADOpte** par chapitre le budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2019.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 21 MAI 2019
Et par publication le : 22 MAI 2019

Extrait certifié conforme
Orvault, le 21 mai 2019

**Pour le Maire
Le Directeur général**



Jean-François MAISONNEUVE

